

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ⁽¹⁾

(Merci de compléter ce document avec précision, d'y joindre une photocopie de votre agrément, de la notice et des évaluations sociales et psychologique et de le retourner signé à AFA, 19 Bd Henri IV, 75004 Paris)

Demande d'adoption en démarche individuelle accompagnée par l'Agence Française de l'Adoption

ADOPTANT :

NOM :
Prénom :
Statut matrimonial (cochez) : Célibataire Marié
Date de naissance : Lieu de naissance : Département :
Pays de naissance : Nationalité :
Profession :

ADOPTANTE :

NOM :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Statut matrimonial (cochez) : Célibataire Mariée
Date de naissance : Lieu de naissance : Département :
Pays de naissance : Nationalité :
Profession :

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Date de mariage :
Nombre d'enfant du/des candidats à l'adoption : - Biologiques : ... Garçon(s) : ... Fille(s)
- Adoptés : ... Garçon(s) : ... Fille(s)
ADRESSE :
Contact Candidate : Téléphone privé : Téléphone portable :
Professionnel : Télécopie :
Contact Candidat : Téléphone privé : Téléphone portable :
Professionnel : Télécopie :
E-mail : Candidate: Candidat :

Nombre d'enfants actuellement au foyer :

Si vous avez adopté un ou plusieurs enfants précédemment, indiquez la date de délivrance de l'agrément utilisé pour la dernière adoption :

Date de délivrance de l'agrément en cours de validité :

L'agrément en cours de validité a-t-il été modifié ? si oui indiquez quand

Quel est le pays d'origine de l'enfant que vous souhaitez adopter ? ⁽²⁾

Indiquez, le cas échéant, la personne/ou l'organisme à laquelle/auquel vous vous êtes déjà adressé tant en France qu'à l'étranger :

Commentaires divers : (Indiquez si votre projet d'adoption porte sur un enfant « à particularités »)

.....

.....

.....

.....

Je déclare (Nous déclarons) sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus

J'accepte que les données de mon dossier d'adoption soient collectées et conservées sur support papier et susceptibles d'être transmises à l'étranger dans les pays d'origine des enfants.

Fait à le Signature des adoptants

⁽¹⁾ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers d'adoption et éditer les différents documents de procédure. Les destinataires des données sont les personnels habilités de l'AFA ainsi que les autorités centrales concernées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service archives de l'AFA.

⁽²⁾ Les candidats à l'adoption doivent impérativement s'orienter vers un pays ouvert à l'adoption. Un visa d'adoption ne pourra en aucun cas être délivré en faveur d'un enfant provenant d'un pays prohibant cette institution (c'est le cas entre autres du Maroc et de l'Algérie et de la plupart des pays à statut personnel de droit musulman).